

## MAIRIE DE VARENNES/TECHE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 14 Avril 2017, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

#### A L'ORDRE DU JOUR :

**Compte administratif 2016 : Assainissement** : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. FRADIN Gabriel, approuve le compte administratif 2016 qui donne les résultats suivants :

- |                                         |                                         |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| - dépenses d'investissement : 566,54 €  | - dépenses de fonctionnement : 105,20 € |
| - dépenses restantes à réaliser : néant | - recettes de fonctionnement : 717 €    |
| - recettes d'investissement : 548,34 €  | - excédent 2015 : 133,46 €              |
| - déficit 2015 : 548,34 €               | - excédent global : 745,26 €            |

**Compte administratif 2016 : Commune** : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. FRADIN Gabriel, approuve le compte administratif 2016 qui donne les résultats suivants :

- |                                               |                                             |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| - dépenses d'investissement : 155 954,26 €    | - dépenses de fonctionnement : 220 908,93 € |
| - dépenses restantes à réaliser : 41 763,95 € | - recettes de fonctionnement : 232 217,18 € |
| - recettes d'investissement : 171 142,89 €    | - excédent 2015 : 7 826,07 €                |
| - recettes restantes à réaliser : 21 642 €    | - excédent global : <b>19 134,32 €</b>      |
| - déficit 2015 : 12 909,78 €                  |                                             |

**Vote du BP 2017 Assainissement** : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de : **785 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de : **1 146 €**

**Vote des taux d'imposition 2017** : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition de l'année 2017, comme suit :

TH : 13,05%                      FB : 11,60%                      FNB : 33,00%

**Vote des subventions 2017** : Les subventions votées pour 2017 sont :

AFN : 40 €                                      DDEN : 20 €  
Bibliothèque de Prêt : 36 €                      Don du sang : 15 €

**Vote du BP 2017 Commune** : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de **216 129 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de **105 012 €**

**Participation au Centre Social de JALIGNY/NEUILLY** : Le Conseil Municipal donne son accord pour le financement de 1,00 € par habitant, pour l'Animation Globale, pour l'année 2017, soit une cotisation de **263 €uros**, et pour la participation de la commune d'un montant de **626 €uros** ; participation visant à équilibrer le budget 2017 des Accueils de Loisirs.

**Révision loyer logement (A) et logement école** :

Pas d'augmentation pour 2017, l'Indice de Référence des Loyers étant en légère hausse (+0,18% sur un an).

**Offre de prix matériel « Auberge de la Têche »** :

M. ROBERT Olivier qui exploitait l'Auberge de la Têche, a été déclarée en liquidation judiciaire simplifiée. Maître Frédéric GUYOT, Huissier de Justice, a procédé le 29/03/2017 à l'inventaire des biens qui appartiennent à M. ROBERT, estimés à **1 530 €**

Pour éviter une vente aux enchères de ces biens, qui ne pourrait être réalisée qu'au minimum dans trois mois, le Conseil Municipal décide de faire une offre d'un montant de **500 €uros** pour l'ensemble de ces biens.

**Location logement Presbytère** :

Le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce logement à M. RICOUX Ronald, à compter du 01/05/2017, moyennant un loyer mensuel de **500 €uros**, et autorise le Maire à établir et à signer l'état des lieux d'entrée, ainsi que le contrat de location.

**Vente de foin sur pied** :

Le Conseil Municipal décide à nouveau cette année de mettre en vente les 7 hectares de foin sur pied, de la parcelle de terrain cadastrée section A n° 637 appartenant à la commune, au prix minimum de 45 €/la tonne.